



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE LORRAINE TENUE LE 2 JUIN 2026 À 19 H À LA MAISON GARTH

SONT PRÉSENTS :

Siège no 2 - M. Pierre Barrette, conseiller
Siège no 4 - M. Jocelyn Proulx, conseiller
Siège no 5 - Mme Lyne Rémillard, conseillère
Siège no 6 - M. Patrick Archambault, conseiller

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jean Comtois.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT :

M. Paul Rathé, directeur des Services juridiques et greffier par intérim

1.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'avis de convocation de cette séance extraordinaire a été transmis conformément aux articles 323 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*.

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte, il est 19 h.

2.

2026-06-107

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jocelyn Proulx
APPUYÉ par monsieur le conseiller Patrick Archambault
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

3.

2026-06-108

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT – *Règlement d'emprunt B-309 ayant pour objet l'exécution d'une entente hors cour à être homologuée dans le dossier numéro 700-17-008745-126 de la Cour supérieure du Québec pour un emprunt de 5 600 000 \$*

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lyne Rémillard, qu'à une séance du conseil subséquente, sera adopté le *Règlement d'emprunt B-309 ayant pour objet l'exécution d'une entente hors cour à être homologuée dans le dossier numéro 700-17-008745-126 de la Cour supérieure du Québec pour un emprunt de 5 600 000 \$*.

Madame la conseillère Lyne Rémillard dépose également ledit projet de règlement, lequel a pour objet d'autoriser le conseil municipal à procéder au paiement de la somme de 5 600 000 \$, comprenant intérêts et frais, convenue dans l'entente hors cour à être homologuée dans le dossier de la Cour supérieure, district de Terrebonne, portant le numéro 700-17-008745-126.

Suivant la séance, une copie du projet de règlement ainsi déposé sera mise à la disposition du public via le site Internet de la Ville.

4.

2026-06-109

AUTORISATION – Modification – *Convention de financement dans le cadre du programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la trame verte et bleue sur le territoire métropolitain – phase II – Consolidation de la conservation de la forêt du Grand Coteau par l'acquisition de terrains forestiers de propriété privée à Lorraine – Lots 2 322 974 et 5 537 137*

CONSIDÉRANT la résolution 2021-12-276 « Demande de financement - Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase 2 - Projet d'acquisition des lots 2 322 974 et 5 537 137 dans la forêt du Grand Coteau de Lorraine » adoptée par le conseil municipal



No de résolution
ou annotation

lors de la séance ordinaire du 14 décembre 2021, laquelle autorise la présentation d'une demande de financement à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);

CONSIDÉRANT la résolution 2025-03-48 « Correction – Résolution 2021-12-276 – Demande de financement – Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase 2 – Projet d'acquisition des lots 2 322 974 et 5 537 137 dans la forêt du Grand Coteau de Lorraine » » adoptée par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 11 mars 2025, laquelle modifie les signataires autorisés à la convention de financement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lorraine a déposé une demande de financement pour le projet d'acquisition des lots 2 322 974 et 5 537 137 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la forêt du Grand Coteau, à Lorraine;

CONSIDÉRANT la *Convention de financement dans le cadre du programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la trame verte et bleue sur le territoire métropolitain – phase II – Consolidation de la conservation de la forêt du Grand Coteau par l'acquisition de terrains forestiers de propriété privée à Lorraine – Lots 2 322 974 et 5 537 137* entre la Ville de Lorraine et la CMM signée en date du 15 avril 2026;

CONSIDÉRANT QU'une modification à ladite convention de financement est requise afin d'ajuster le montant de la contribution maximale totale indiquée dans la convention;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Pierre Barrette
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Proulx
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

D'AUTORISER la modification à la *Convention de financement dans le cadre du programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la trame verte et bleue sur le territoire métropolitain – phase II – Consolidation de la conservation de la forêt du Grand Coteau par l'acquisition de terrains forestiers de propriété privée à Lorraine – Lots 2 322 974 et 5 537 137*.

5.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

6.

2026-06-110

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Patrick Archambault
APPUYÉ par madame la conseillère Lyne Rémillard
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE la séance soit levée à 19 h 05.


Monsieur JEAN COMTOIS
Maire


Monsieur PAUL RATHÉ
Greffier par intérim